FONDS DE CONGÉS DES SECTIONS LOCALES
DEMANDE DE REMBOURSEMENT

À remplir et retourner au bureau régional du SEFPO, à l'attention du délégué du personnel

SECTION LOCALE : _____ **BUREAU RÉGIONAL :** _____

DATE : _____ **DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL :** _____

Le Congrès 2001 a approuvé un budget qui donne droit aux sections locales du SEFPO à des fonds supplémentaires pour couvrir une partie du coût des congés pour affaires syndicales des membres. Ce financement a pour objet d'aider le Comité exécutif local et/ou ses membres dans l'exercice de leurs fonctions.

Le niveau de financement est établi par le calcul suivant : **12,50 $ par membre en règle et par année.**
Le siège social du SEFPO versera 10 $ par membre par année et la section locale versera de son côté 2,50 $ par membre par année.

Le nombre de membres en règle d'une section locale sera basé sur la liste des membres déposée au SEFPO au mois de décembre de l'année précédente.

La section locale doit fournir les renseignements demandés dans les deux boîtes ci-dessous.

J'affirme que cette demande de congé a été approuvée par le Comité exécutif local.

Nom du ou des membres : _____

Raison du congé : _____

Dates/Durée du congé : _____

_____ _____ _____ _____
Nom du membre du CEL Signature du membre du CEL Date Tél. :

_____ _____ _____ _____
Nom du membre du CEL Signature du membre du CEL Date Tél. :

Remarque : Les membres du Comité exécutif local ne sont pas autorisés à signer leur propre demande de remboursement.

Les sections locales doivent s'assurer que leurs rapports de vérification sont à jour.

Dernier rapport de vérification présenté : _____ /_____ Membres en règle : _____

Montant maximal accordé à la section locale : _____$ Montant maximal remboursé (80 %): _____$

	Salaire	Prestations	Total
Coûts estimatifs du congé *(pour cette demande)*:	_____	_____	_____

Le congé est payé par : ____ Demande de remboursement des frais du membre *(preuve de perte de gains nécessaire)*
____ Facture de l'employeur _____
(Nom de l'employeur)

Estimation du solde auquel a droit la section locale : _____ $

Remarque : Le SEFPO rembourse l'intégralité du salaire au membre ou à l'employeur. Le Fonds de congés des sections locales du SEFPO couvre 80 % du coût, et le solde (20 %) est déduit de la ou des prochaines remises trimestrielles de la section locale. La section locale sera responsable de rembourser intégralement au SEFPO tout montant payé en sus du montant maximal accordé.

RÉSERVÉ À L'USAGE DU BUREAU RÉGIONAL :

Date de réception au bureau régional : _____

Date d'envoi aux Services de comptabilité : _____ Signature du délégué du personnel : _____

c.c. : Administrateur des Services aux sections locales *Revisé : Octobre 2009*